

Rapport

de la Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal 58 relatif à une demande de crédit d'investissement pour les travaux de rénovation et d'achèvement de l'orgue du Temple Saint-Paul.

Membres de la Commission

SAXER BROWN Béatrice	GDG
BOVET Régina	GDG
de HADELN Moritz	PS-Les Verts-POP
DI FELICE Maurizio	UDC
JAQUIER Jean-Marc	PLR ; 1er membre et rapporteur

Représentants de l'association « Orgue en jeux la Côte »

MAZZOLETTI Tommaso	Président, organiste de la paroisse Gland, Vich, Coinsins.
SAUTER André	Vice-Président, trésorier, Pasteur de la paroisse Gland, Vich, Coinsins.

Représentants de la municipalité et de l'administration communale

MONNEY Isabelle	Conseillère municipale en charge du dicastère « affaires sociales, logement, culture, culte, politique de la santé et des personnes âgées »
DUCRET Éric	Chef du service des bâtiments et urbanisme.

Séance

La Commission s'est réunie le mardi 28 mai 2019 à 19 heures au Temple Saint-Paul à Gland, en présence de Madame Isabelle Monney, de Messieurs Tommaso Mazzoletti, André Sauter et Éric Ducret.

Rapport

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission s'est réunie le 28 mai 2019 en présence de Madame Isabelle Monney, municipale, M. Éric Ducret, chef de service du SBU, ainsi que de MM Tommaso Mazzoletti et André Sauter de l'association « Orgues en jeux la Côte », dans le but d'étudier le préavis municipal n° 58, relatif à une demande de crédit d'investissement pour les travaux de rénovation et d'achèvement de l'orgue du temple de Saint-Paul.

Nos remerciements vont aux personnes précitées pour leur disponibilité et les réponses exhaustives apportées à nos questions.

Présentation

M. Mazzoletti, Président de l'association et organiste de la paroisse, partage une présentation sur les orgues, leur évolution à travers les âges, l'orgue de notre Temple, état des lieux et perspectives futures.

Les premiers orgues font leur apparition dans l'antiquité déjà et c'est à partir du XIIème siècle que ceux-ci font leur apparition dans les églises, pour devenir les instruments monumentaux que l'on connaît aujourd'hui.

Leur vocation s'oriente vers une utilisation liturgique, dans un répertoire Baroque.

C'est dans le respect de ce postulat que notre orgue a été conçu en 1968, lors de la construction de notre Temple Saint-Paul de Gland.

La fonction de ces instruments majestueux est de jouer un répertoire symphonique et ainsi pouvoir remplacer un orchestre complet.

La caractéristique baroque de notre orgue en limite l'utilisation dans les autres répertoires. Le clavier mécanique et les corps de tubes actuels, alimentés par une soufflerie électrique, produisent un son avec des variations abruptes, effectivement très baroques.

C'est pour une évolution musicale qui s'oriente vers l'organisation étendue de concerts, que l'orgue de notre Temple, lieu de culte et de culture, a besoin d'être complété.

La commission prend également en compte l'aspect pédagogique de la future utilisation de l'orgue, avec l'accueil d'étudiants, hebdomadairement.

Association

L'association « Orgue en jeux la côte » a été fondée dans le but de gérer les concerts organisés dans la paroisse et dans la région. En parallèle, elle s'occupe de mener à bien les projets de rénovation d'orgues dans la région de la côte.

L'association a la possibilité d'obtenir des aides financières de différentes organisations pour assumer les travaux nécessaires sur les instruments.

L'aide de la commune de Gland est sollicitée en tant que propriétaire des lieux et de l'orgue.

L'association endosse la responsabilité du maître de l'ouvrage pour la durée des travaux sur l'orgue.

La commune reprend ses droits de propriété dès l'achèvement et réception des travaux.

Le comité de l'association est composé de :

Tommaso MAZZOLETTI	Président
André SAUTER	Vice-Président, trésorier
Janine MORIER	secrétaire
Christine SCHÜRCH	membre
Estelle PASTORIS	membre

L'association poursuit sa recherche de fond pendant la durée des travaux. La commune de Gland ne rentrera pas en matière pour un éventuel dépassement sur le montant de ceux-ci.

Orgue

Les travaux prévus sur l'orgue consistent à effectuer un relevage complet des éléments existants et de procéder à des transformations visant à la volonté de jouer des répertoires plus complets, y compris des compositions contemporaines.

L'orgue actuel fonctionne à l'aide de deux claviers mécaniques, alors que le nouvel orgue fonctionnera avec trois claviers électriques. Les nouveaux claviers seront positionnés dans la nef et non plus sur la tribune comme aujourd'hui.

En outre, 28 tubes seront ajoutés dans le nouveau corps et qu'un humidificateur plus performant est prévu au bon fonctionnement du nouvel instrument.

Prestataire

Parmi les six manufactures d'orgues sollicitées, après examen minutieux des dossiers et en fonction de leurs références, c'est la société Brondino Vegezzi-Bossi S.N.C. de Centallo, Italie, qui a été retenue.

M. Bossi de la société précitée, a passé trois jours dans le Temple, afin d'y exécuter des mesures nécessaires pour la conception des nouveaux éléments de l'orgue.

Dans le programme des interventions, il est prévu le démontage complet de l'orgue, le déplacement de celui-ci en Italie dans les ateliers du manufacturier et le retour en Suisse après transformation.

Un relevage complet de l'orgue se fera en parallèle à ces transformations.

Pendant la durée des travaux, un orgue de remplacement est fourni par la société adjudicatrice.

En cas d'acceptation du présent préavis par notre conseil communal, ces travaux débuteraient probablement au début de l'année 2020 et se prolongeraient sur une année, voire deux années, selon les dispositions.

Le coût de l'opération est bloqué « fin des travaux », tous les paramètres ayant été pris en considération.

Temple

Le temple Saint-Paul construit en 1968, jouit d'une acoustique jugée comme bonne après mesure effectuée par le facteur d'orgue. Aucune réserve ne peut être formulée par rapport à la qualité de la transmission des sons dans cet espace.

L'emplacement de l'orgue restera au même endroit qu'actuellement, l'insertion des nouveaux corps complétant les existants se faisant autour et entre ceux-ci. L'accès à la galerie restera le même, simplement le cheminement se situera entre les éléments rajoutés.

Un orgue est construit en fonction de sa situation, de son emplacement dans le volume, il s'agit d'un travail d'orfèvre de grande précision, du sur mesure.

Le choix du manufacturier et l'investissement de celui-ci constitue un point crucial pour la bonne exécution et le fonctionnement à satisfaction de l'instrument. L'association a pris tous les avis et toutes les précautions par rapport à la capacité de l'entreprise.

Un aspect important du projet est de pouvoir transférer les commandes de l'orgue dans la nef du Temple. Le nouveau clavier électrique sera relié à l'orgue par une ligne à fibre optique, entre la nef et la tribune. Les services techniques communaux se chargeront de la mise en œuvre de l'installation de cette ligne.

L'organiste aura ainsi l'avantage de faire face à l'assistance, lui permettant de profiter de l'interaction avec son auditoire, et ou d'autres musiciens.

Le souhait du comité, par la voix de M. le Pasteur Sauter, serait de rendre modulable l'espace devant la nef en fonction des divers événements et, dans ce but, de supprimer les trois premières rangées de bancs au profit de chaises plus mobiles et plus légères.

Conclusions

La commission dans son ensemble est convaincue du bienfondé et de l'opportunité que constitue ce préavis pour notre Temple et de la plus-value d'offre culturelle pour notre commune. Elle relève l'engagement et le dynamisme des membres de l'association, en particulier de son comité.

Vœux de la commission

- La commission insiste que pour les travaux, y compris ceux en Italie, tant pour les matériaux utilisés et dans la mesure du possible, devront ménager l'impact environnemental, la santé au moment de leur fabrication, leur durée de vie et leur élimination - comme souligné page 4 du préavis.
- La commission souhaite que les trois rangées de bancs qui seront déplacés devant la nef, ne soient pas éliminés, mais replacés dans le temple, sur la tribune ou quelques autres endroits possibles.

Au vu de ce qui précède, la commission à l'unanimité de ses membres, recommande au conseil communal de Gland de prendre les décisions suivantes :

- I. d'accorder le crédit de CHF 205'986.- et d'autoriser la Municipalité d'entreprendre les travaux ;
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 205'986.-

Signatures des membres de la Commission

Saxer Brown Béatrice	
Bovet Régina	
de Hadeln Moritz	
Di Felice Maurizio	
Jaquier Jean-Marc 1er membre et rapporteur	

Gland, 10.06.2019